

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/480138
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.138/s532
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue des Croix du Feu. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement du site propre du tram ainsi que des arrêts Araucaria et Buissonnets, y compris l'abattage d'arbres.

Dossier traité par M. F. Guillan-Suarez

En réponse à votre courrier du 4 janvier 2013 sous référence, réceptionné le 7 janvier, nous vous transmettons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 30 janvier 2013, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS émet un avis défavorable sur la modification du tracé du tram car cette intervention constituerait une perte significative des qualités scénographiques de l'avenue et de la ligne de tram, qui présente une grande valeur paysagère et urbanistique et qui compte parmi les plus belles réalisations de ce type en Région bruxelloise.

La Commission préconise de revoir les plans sur ce point et de :

- maintenir le tracé courbe des voies,
- conserver l'organisation existante des arrêts Araucaria, à savoir l'implantation d'un double arrêt en amont du carrefour, côté faubourg,
- renforcer l'intégration paysagère des deux arrêts suite à leur réaménagement,
- optimiser le choix des plantations.

La demande concerne la zone plantée qui sépare les avenues Van Praet et des Croix du Feu. Elle vise à rectifier le tracé du tram qui longe l'avenue des Croix du Feu et à rapprocher les voies de la voirie, dans le tronçon compris entre les avenues de l'Araucaria et des Buissonnets. Le projet porte également sur la réorganisation des arrêts à hauteur des deux avenues ainsi que sur la modification de l'ancien passage carrossable qui traverse la zone plantée dans le prolongement de l'avenue du Frêne. Le périmètre d'intervention est partiellement compris dans la zone de protection du jardin du pavillon chinois, classé comme site par arrêté du 12/06/1997. Il est entièrement repris en ZICHEE au PRAS.

L'avenue des Croix du Feu constitue le dédoublement de l'avenue Van Praet qui a été aménagée dans le cadre du *Parc system* conçu au début du XXe siècle par Victor Besme aux environs du Palais royal de Laeken. Elle reçut sa forme actuelle dans les années 1950 lorsqu'elle fut réaménagée à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1958 pour répondre aux nouvelles exigences en matière de mobilité de l'époque et pour assurer une liaison aisée entre le centre ville et le site du Heysel. Les plantations existantes assez denses furent remplacées par un aménagement paysager plus aéré, intégrant le tracé du tram. Cet aménagement était marqué par la présence de murs de soutènement en moellons pour reprendre les différences de niveaux ainsi que par de nouvelles plantations caractéristiques des aménagements paysagers des années 1950. Vraisemblablement marqué par l'influence du paysagiste René Péchère, responsable des plantations de l'Expo Universelle, cet ensemble a aujourd'hui conservé toutes ces qualités paysagères. La ligne de tram Bruxelles/Heysel compte, avec celle de l'avenue de Tervueren, parmi les plus belles lignes de tram de la Région bruxelloise et ses environs.

Araucaria

Aujourd'hui, le site propre du tram, qui présente un tracé sinueux et fluide, est particulièrement bien intégré dans l'espace vert et participe au déroulement paysager de l'avenue des Croix du Feu. ***Pour cette raison, la CRMS préconise de revoir les plans et de conserver le tracé courbe des voies de manière à préserver les qualités scénographiques de l'avenue.*** Le fait de rapprocher les voies de tram de la voirie à proximité de l'arrêt Araucaria et d'en modifier le tracé constituerait, en effet, une perte sur le plan paysager puisqu'on supprimerait une partie significative de la zone plantée en faveur d'un aménagement rectiligne et fortement minéralisé qui aurait pour effet de fragmenter l'espace.

Cette réorientation du projet suppose également de maintenir l'organisation existante des arrêts Araucaria, à savoir l'implantation des arrêts dans les deux sens en amont du carrefour (côté faubourg – dans la zone de protection du pavillon chinois). Le principe des doubles arrêts réduit considérablement l'impact visuel et matériel sur le paysage (de même que le coût de l'opération) et permet de préserver la zone verte existante, en ce compris son relief, les arbres et les murets de soutènement.

Dans cette même optique d'intégration paysagère, il convient de réduire au minimum la minéralisation du site et de conserver le platane voué à l'abattage à hauteur du pavillon chinois. Le choix des espèces devra être revu, pour autant que de nouvelles plantations s'imposent si le tracé est maintenu. Les nouvelles plantations prévues par le projet s'avèrent en tous cas étrangères au vocabulaire paysager existant (haie vive, graminées, ...).

Buissonnets

Les arrêts existants de part et d'autre du site propre seront regroupés dans la partie centrale qui sépare les voies dans les deux sens. Ce parti n'appelle pas de remarques particulières sur le plan patrimonial ni urbanistique, d'autant qu'il permet de rétablir la zone verdurisée le long de la chaussée, ce qui est positif. Toutefois, ***l'intégration paysagère de la zone qui remplacera le quai supprimé du côté de l'avenue devrait être améliorée en restituant le relief d'origine (selon les plans, les différences de niveaux sont reprises par les bordures du quai actuel).***

Remarques ponctuelles sur les plantations et le mobilier urbain

Le projet appelle plusieurs remarques ponctuelles sur ces aspects, qui pourraient être rencontrées comme suit :

- Prévoir du gazon dans la zone entre les voies de tram, comme c'est actuellement le cas. Le cahier des charges sera précisé à cet égard (prévoir un substrat volcanique semé d'un mélange de 'gazon ombre').
- Compléter l'alignement à hauteur de l'arrêt Buissonnets par du *Carpinus betulus* (15 à 25 m) et non par du *Prunus dulcis* 'balaton' dont le port et les dimensions (5 à 6 m) sont inadaptés au rôle structurant des arbres à cet endroit.
- Les arbres à planter indiqués sur les plans comprennent notamment le *cornus mas*, alors qu'il s'agit d'un arbuste de grande taille. Si les plantations devaient être complétées à certaines endroits, il serait préférable de replanter des arbres à haute tige (Aulne résistant, *Zelkova*, etc..) et d'adapter le choix des espèces au statut du site (ne pas planter du *Castanea sativa*, arbre de haute tige dans des zones étroites tel que proposé dans la zone Araucaria).
- Le placement de barrières devrait se limiter aux abords de la voirie. En revanche, si la séparation entre les voies de tram et l'espace vert était réellement indispensable, elle devrait se réaliser au moyen d'éléments à caractère plus paysager dont l'impact visuel serait moindre (comme par exemple des petites fossés, à décider en collaboration étroite avec les gestionnaire du site).
- Le raccord des quais de tram aux sentiers piétons adoptent un tracé purement fonctionnel qui s'inscrit mal dans la promenade verte. Les plans devraient être améliorés sur ce point (tracé plus fluide), de même qu'en ce qui concerne le raccord des quais avec les trottoirs.

En conclusion, la CRMS encourage le demandeur à trouver un meilleur équilibre entre les impératifs d'ordre fonctionnel ou économique et la qualité paysagère de l'avenue des Croix du Feu et du tracé existant du tram. Ceci semble d'autant plus aisé que le projet concerne un site propre, qui garantit par définition un passage aisé et fluide des trams.

Veillez

agrée, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : AATL-DMS : P. Piereuse, S. Valcke, en par mail : M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger
AATL-DU : Fr. Timmermans, et par mail : Fr. Guillan-Suarez